

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Mercredi 25 avril 2012, à 19 heures,
155, rue Notre-Dame Est, salle 202.

OBJET : Bilan de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Trudel, président
Arrondissement de Verdun
- M. John W. Meaney, vice-président
Ville de Kirkland
- M. Réal Ménard, vice-président
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel–Parc-Extension
- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. William Steinberg
Ville de Hampstead
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard

ÉLUS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

- Mme Céline Forget, arrondissement d'Outremont;
- M. Alex Norris, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du SPVM : M. Pierre Brochet, M. Patrick Lalonde, M. Sylvain Lemay et M. Bruno Pasquini;
de la Direction de la diversité sociale : M. Gilles Rioux, M. Patrice Allard et M. Marcel Cajelait;
Mme Carine Toledo, interprète, Ville de Hampstead.

PARTENAIRES ET FONCTIONNAIRES PRÉSENTS :

- Mme Hélène Bohémier, Office municipal d'habitation de Montréal;
- Mme Marie-Ève Brunet, TANDEM Verdun;
- M. Serge Geoffrion, directeur, arrondissement de Montréal-Nord.

ASSISTANCE : 20 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 19 h 10, le président, M. Claude Trudel, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et invite les commissaires à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du vice-président, M. John W. Meaney, appuyée par le vice-président, M. Réal Ménard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées publiques tenues les 9 et 12 décembre 2011

Sur une proposition du vice-président, M. Réal Ménard, appuyée par M. Samir Rizkalla, les procès-verbaux des assemblées publiques tenues les 9 et 12 décembre 2012 sont adoptés à l'unanimité.

4. Bilan de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire

a. Présentation

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Gilles Rioux, M. Patrice Allard et M. Pierre Brochet à débiter la présentation. Ceux-ci mentionnent que la Politique s'inscrit dans la suite des travaux du Sommet de Montréal et actualise les engagements de la Ville prévus à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. M. Rioux rappelle la consultation menée par la Commission de la sécurité publique le 20 novembre 2006 et l'adoption de la politique en mars 2007. La Politique s'appuie sur un portrait de la situation tenant compte des éléments suivants :

- l'évolution de la population dans l'agglomération;
- la vie urbaine et ses caractéristiques;
- la criminalité;
- la sécurité et le sentiment de sécurité;
- la prévention et l'intervention;
- les risques découlant de la densité de population.

L'objectif fondamental de la Politique vise à :

- promouvoir l'engagement des citoyens et des acteurs;
- exercer un leadership et coordonner les actions;
- consolider et développer la prévention et les interventions;
- prendre en compte ces préoccupations.

Les orientations et les objectifs généraux de la Politique sont les suivants :

- la mobilisation des acteurs;
- la coordination des actions;
- le partage d'information;
- la promotion de la prévention;
- le développement des interventions;
- la qualité des actions et des services.

La présentation se poursuit avec les réalisations dans les arrondissements et les villes de banlieue. Ces réalisations portent sur l'augmentation du sentiment de sécurité, l'implantation de solutions locales durables, la sensibilisation et la formation des citoyens et le partage d'information. Ainsi, on souligne la participation des postes de quartier aux tables dans tous les arrondissements et dans les villes de banlieue où les tables sont implantées. Les bonnes pratiques développées par les arrondissements d'Anjou, LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Sud-Ouest et les villes de Pointe-Claire et Dorval sont mises en valeur.

5. Période de questions et commentaires du public

Le président, M. Claude Trudel, invite la première personne inscrite à se présenter au micro aux fins d'enregistrement de la séance.

5.1 M. Daniel Émond

M. Émond félicite M. Trudel pour la gestion des manifestations et dit souhaiter que la situation actuelle n'empire pas. Il demande de rendre publics les salaires des directeurs du SPVM.

Le président, M. Claude Trudel, répond qu'il n'est pas requis de diffuser ces informations. Ce qui importe, ce sont les montants globaux de la masse salariale.

5.2 M. Marcel Lanoue

M. Lanoue déplore la tenue de deux séances publiques au même moment. Il déplore également que des policiers ne portent pas leur plaquette d'identification, surtout dans le métro.

Le président, M. Claude Trudel, répond qu'il n'a pas été témoin de cette situation. Des vérifications seront effectuées.

5.3 M. Alex Norris, conseiller de la Ville

M. Norris demande pourquoi il n'y a pas eu de séance publique de la commission cette année avant celle-ci. Il fait remarquer que dans d'autres villes, la norme est de siéger en public et il veut savoir pourquoi, à Montréal, la commission siège toujours à huis clos.

Le président, M. Claude Trudel, répond que la *Charte de la Ville de Montréal* énonce que la commission doit tenir deux séances publiques par année. Il précise que cette année, il y aura une deuxième séance publique d'ici le mois de juin pour étudier le projet de règlement modifiant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M. Chapitre P-6). Il ajoute que le fait de travailler à huis clos offre aux commissaires la possibilité de s'exprimer davantage et il précise que si des changements sont souhaités, il y a lieu de modifier la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est d'avis que les orientations peuvent être traitées en public mais le travail avec le service doit s'effectuer, selon lui, à huis clos.

M. Norris admet qu'il soit normal de traiter des enquêtes et des relations de travail à huis clos. Il prie le président de demander des modifications à la Charte afin que la commission siège publiquement plus souvent.

Le président, M. Claude Trudel, répond que la commission travaille actuellement à huis clos et le fera publiquement lorsque le projet de règlement sera déposé en avis de motion.

M. Norris demande ensuite aux commissaires présents s'ils sont prêts à s'engager afin que la commission siège publiquement.

Le vice-président, M. Réal Ménard, est d'accord avec M. Norris. Il croit que le huis clos devrait être l'exception et il ajoute que tous les partis politiques devraient être représentés au sein de la commission.

Le président, M. Claude Trudel, mentionne qu'il a déjà fait la demande, à quatre reprises, afin qu'un élu de la seconde opposition siège à la commission.

M. William Steinberg mentionne que le huis clos permet de partager des points de vue en toute franchise sans que les médias ne soient saisis du contenu.

M. Norris est d'avis que le public est exclu des grands enjeux.

M. William Steinberg répond que toutes les séances où sont discutés des enjeux publics se tiennent en public et il ajoute que les élus sont imputables de leurs décisions.

M. Norris fait valoir le modèle de la Ville d'Ottawa où les commissions siègent publiquement.

M. Jean-Marc Gibeau répond que la présente séance n'est pas le lieu pour décider de cette question et il mentionne qu'il est d'accord à ce que les trois partis politiques soient représentés au sein de la commission.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Norris.

5.4 M. Camille-Gaston Breton

M. Breton estime que la Politique n'est pas très coercitive. Il aurait aimé que la Politique soit davantage élaborée. La Politique vise de petites unités et il questionne son application à de grands ensembles.

Le président, M. Claude Trudel, répond que la Politique vise à convaincre les gens en favorisant le leadership du maire. M. Brochet ajoute que le respect de ce qui était déjà en place représentait un enjeu important dans la mise en place des tables de concertation.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Breton. Il souligne que la Politique s'applique au milieu immédiat et que le maire doit s'assurer que le milieu se mobilise. Il fait remarquer que les manifestations qui ont cours à Montréal et dont a fait mention M. Breton n'ont rien à voir avec la Politique.

5.5 Mme Marie-Ève Brunet, TANDEM Verdun

Mme Brunet est fière de dire que les tables de concertation fonctionnent très bien dans la majorité des arrondissements. Elle souhaite assurer la pérennité des tables de concertation et la création de lieux d'échange sur les bonnes pratiques. Elle mentionne que TANDEM est à la recherche de financement.

Le président, M. Claude Trudel, répond qu'après cinq années d'expérimentation, il vaut la peine de continuer et de développer les tables de concertation dans les villes de banlieue. Il croit aussi que le partage des expériences peut être profitable.

6. Période de questions et commentaires des commissaires

6.1 M. Réal Ménard, vice-président

Le vice-président, M. Réal Ménard, fait valoir que les tables de concertation s'inscrivent dans la logique de la police de quartier. À son avis, les interventions ne peuvent se faire sans TANDEM et il

demande les détails du soutien de la Ville à ce programme et l'ampleur des demandes de financement. M. Allard répond que le programme TANDEM a été revu à la suite du Sommet de Montréal. Le financement optimal correspond à 2 \$ par citoyen et une enveloppe de 1,3 M \$ est actuellement consacrée à ce programme. Le minimum vital pour un mandataire TANDEM en arrondissement est de 50 000 \$ et il ajoute que la Ville est à la recherche de solutions. Le vice-président, M. Réal Ménard, indique que le budget octroyé à TANDEM a été haussé deux fois dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Il demande ensuite s'il existe une corrélation entre le rôle préventif des tables et le phénomène des gangs de rue. M. Brochet répond que le dossier Gangs de rue correspond à une orientation du SPVM et constitue une priorité dans plusieurs arrondissements. Il précise que les tables de concertation permettent au SPVM de mieux cibler ses interventions et d'agir en prévention. M. Allard ajoute que les tables de concertation permettent un meilleur continuum des interventions. Le vice-président, M. Réal Ménard, demande ensuite quels sont les éléments manquants dans les secteurs où il n'y a pas de tables de concertation ainsi que les arrondissements et villes de banlieue qui n'en ont pas. M. Brochet répond que la mise en place des tables de concertation varie en raison du contexte local, du leadership et de l'engagement des élus, des moyens et de la capacité de coordination de certains arrondissements. Il mentionne qu'une ressource a été affectée à la mise en place des tables de concertation. Il indique que presque tous les arrondissements ont une table de concertation et que plusieurs villes de banlieue n'en ont pas pour de multiples raisons.

6.2 M. Frantz Benjamin

M. Frantz Benjamin rappelle que le Conseil jeunesse de Montréal a publié, en 2009, un avis sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public, notamment les jeunes de la diversité montréalaise. Il demande si les tables sont représentatives des jeunes. Il décrit l'intersectionnalité des tables de concertation dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension grâce à l'organisme Vivre Saint-Michel en santé et il demande si les tables sont indépendantes ou reliées entre elles. M. Brochet répond que la force du milieu est exceptionnelle dans le quartier Saint-Michel, un quartier cité en exemple partout au Canada.

6.3 M. Jean-Marc Gibeau

M. Jean-Marc Gibeau rappelle que les tables de concertation étaient le moyen privilégié d'implanter la Politique. Il mentionne que dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la table de concertation fut un succès. Il mentionne avoir observé un certain ralentissement après deux années de fonctionnement et demande s'il ne faudrait pas insuffler un deuxième souffle à ces tables. M. Brochet répond que le travail en partenariat n'est pas linéaire et il ajoute qu'il faut soutenir la concertation car les tables représentent un moyen d'intégrer les orientations stratégiques du SPVM. À cet égard, Mme Marie-Ève Brunet fait remarquer que les tables de concertation ont à travailler au niveau du sentiment de sécurité et elle mentionne que d'autres organismes pourraient apporter leurs perceptions comme les écoles et les centres pour personnes âgées. Elle fait remarquer que les tables de concertation interpellent souvent les mêmes acteurs.

6.4 M. William Steinberg

M. Steinberg estime que la Politique fonctionne très bien et il ajoute avoir une bonne relation avec le commandant du poste de quartier 40. La table de concertation tient des rencontres quatre fois par année et, grâce à cette table, davantage d'informations sont partagées entre les différents intervenants. En outre, la collaboration est excellente et il est très satisfait de la Politique.

7. Levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Trudel, remercie l'assistance et les commissaires. À 20 h 35, sur une proposition du vice-président, M. John W. Meaney, appuyée par le vice-président, M. Réal Ménard, il déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 9 NOVEMBRE 2012

(original signé)

Claude Trudel
Président

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste